

SEANCE DU 23 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois juin, à 18 h00, le Conseil Municipal de la commune de Brigueil-le-Chantre, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DAUBISSE, Maire.

Date de la convocation : 14 juin 2021
 Date d'affichage de la convocation : 14 juin 2021
 Nombre de Conseillers en exercice : 15
 Nombre de Conseillers présents : 13

Présents : Mmes KALININE, BAYEUL, AUCUIT, BRULÉ Christine.
 MM LARBALETTE, DAUBISSE, BOUVIER, TOUCHARD, VANACKER, BERTHELOM, TOULOMET, BRULÉ Didier, AUSANNEAU.

M. ALLARD donne pouvoir à M. DAUBISSE, M. MORETTO donne pouvoir à Mme BRULÉ Christine.

Mme BRULÉ Christine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de rajouter à l'ordre du jour trois délibérations :

- Délibération « entre Poitou et Brenne »
- Décisions modificatives
- Devis fauchage, élagage CCVG

Le conseil municipal, accepte, à l'unanimité, de rajouter ces trois délibérations à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- ✓ *Election d'un secrétaire de séance ;*
- ✓ *Approbation du procès-verbal du 19 mai 2021 ;*
- ✓ *2021-32 Réhabilitation du village de vacances : présentation d'un projet ;*
- ✓ *2021-33 Travaux concessions abandonnées cimetièrre ;*
- ✓ *2021-34 Appel à cotisation « Poitou et Brenne » ;*
- ✓ *2021-35 Décisions modificatives, commune et assainissement ;*
- ✓ *2021-36 Devis fauchage, élagage, CCVG.*

~~~~~

Le procès-verbal en date du 19 Mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

2021-32 Réhabilitation du village de vacances : présentation d'un projet.

Un investisseur privé a présenté au conseil municipal son projet de réaménagement du site « VVF ».

Le conseil municipal le remercie pour la qualité du contenu présenté.

2021-33 Travaux concessions abandonnées cimetière.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'il y a lieu de faire des travaux dans le cimetière communal, concernant les concessions abandonnées.

Monsieur le Maire donne lecture de deux devis.

- Entreprise BOUSSARDON pour un montant de : 13 128 € T.T.C.
- Entreprise ARTAUD pour un montant de 12 667 € T.T.C.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise Artaud pour un montant de 12 667 €, T.T.C. et autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce devis.

2021-34 Appel à cotisation « Poitou et Brenne ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il existe dans le canton une Association « Entre Poitou et Brenne ». Cette association regroupe les communes de Thollet, Liglet, Haims, Coulonges, Saint Léomer, la Trimouille et Brigueil-le-Chantre. La cotisation annuelle pour cette association est de 1,50 €/habitant.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De fixer la cotisation annuelle à 1.50 €/habitant.

Pour 2021 le montant de la cotisation s'élève à 771 €

Monsieur le Maire en tant que Vice-Président de l'association Poitou Brenne, ne prend pas part au vote.

2021-35 Décisions modificatives, commune et assainissement.**COMMUNE****INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21316 (21) - 124 : Equipements du cimetière	8 000,00		
2151 (21) - 131 : Réseaux de voirie	-8 000,00		
	0,00		
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	

ASSAINISSEMENT.**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2315 (23) : Installation, matériel et outillage	63 717,73	001 (001) : Excédent d'investissement repor	63 717,73
	63 717,73		63 717,73
Total Dépenses	63 717,73	Total Recettes	63 717,73

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, les décisions modificatives présentées ci-dessus.

2021-36 Devis fauchage, élagage CCVG.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal, qu'il a reçu un devis de la CCVG, (Communauté de Communes Vienne et Gartempe), concernant le fauchage et l'élagage dans la commune ; Le devis d'élève à 7276 €.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, accepte le devis de la CCVG pour un montant de 7276 € et autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h45.